

Communiqué de presse

Rennes, le 15 septembre 2022

Un nouveau contrat signé entre les professionnels de santé du territoire de la Seiche l'ARS et la CPAM pour une meilleure prise en charge de la population

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de la Seiche a vu le jour le 5 juillet 2022 par la signature d'un contrat entre des acteurs de santé locaux, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé. Son objectif : favoriser l'accès aux soins des 76 816 habitants du territoire et faciliter la coordination entre les soins de ville et l'hôpital.

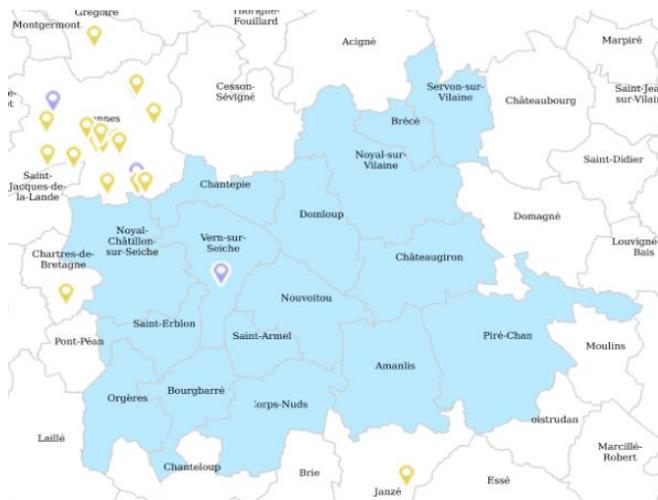
Un collectif de professionnels de santé au service de patients

Initiée en pleine crise sanitaire lors de la mise en place du centre de vaccination de Chantepie en janvier 2021, la CPTS de la Seiche réunit, en son conseil d'administration, 20 professionnels des secteurs du sanitaire, du médico-social, du social, des associations d'usagers. Plus de 50 professionnels de santé libéraux, hospitaliers et médico-sociaux se sont réunis autour du projet de santé du territoire afin d'apporter des réponses concrètes aux problématiques de santé comme : l'accès à un médecin traitant, l'accès aux soins non programmés, les violences faites aux femmes, l'accompagnement de la personne âgée, le parcours santé et post-natal, l'articulation avec les services d'urgence et le parcours en psychiatrie.

Les professionnels de la CPTS de la Seiche vont également travailler dans le domaine de la prévention sur diverses thématiques : la vie sexuelle et gynécologique, l'activité physique adaptée et l'Education Thérapeutique Patient avec une orientation douleurs chroniques...

Le recrutement d'une coordinatrice, Maud Patris, en janvier 2022 a permis de structurer et formaliser les pistes d'actions.

La CPTS de la Seiche, répartie sur 16 communes* couvre 76 816 habitants.



*Amanlis, Bourgarré, Brécé, Chantepie, Chateaugiron, Corps-Nuds, Domloup, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Noyal sur Vilaine, Orgères, Piré-Chancé, Saint-Armel, Saint-Erblon, Servon-sur-Vilaine, Vern sur Seiche.

Contacts presse :

Bénédicte Béneteau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert – aurelien.robert@ars.sante.fr – 02 22 06 72 64



Un projet de santé adapté aux besoins de la population

Pour construire un projet de santé adapté aux besoins de la population, la CPTS de la Seiche, accompagnée de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), a mené une étude approfondie de la situation démographique et sanitaire du territoire. Pour exemple, il en ressort notamment une difficulté d'accès aux soins avec 7,9 % des patients de + de 17 ans sans médecin traitant.

Fort de ce diagnostic, la CPTS de la Seiche a dressé de grandes missions à déployer sur son territoire :

- faciliter l'accès aux soins avec une attention particulière sur les soins en psychiatrie,
- créer un parcours de santé de la femme à la fois sur le volet pré et post-natal mais également sur le volet violences faites aux femmes,
- améliorer la prise en charge des personnes âgées en favorisant le maintien à domicile et leur autonomie,
- développer des actions de prévention pour la population du territoire notamment sur la santé des enfants, l'éducation des jeunes adolescents en santé sexuelle, sur les dépistages des cancers.

La signature du contrat Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) permet à la CPTS de la Seiche de mettre en œuvre son projet de santé en bénéficiant d'un financement pour permettre le déploiement des missions et actions sur son territoire.

Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

Annoncée dans le cadre du projet présidentiel « Ma Santé 2022 », il s'agit d'une organisation mise en place par des professionnels de santé pour répondre aux besoins médicaux ou médico-sociaux d'une population sur un territoire défini. Une CPTS pourra notamment proposer des solutions pour favoriser l'accès à un médecin traitant, mettre en place une organisation dédiée aux soins non-programmés, faciliter l'attractivité médicale d'un territoire. La CPTS est ouverte à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, hospitalier, social ou salarié) ce qui facilite l'interconnaissance des différents acteurs de santé et permet une meilleure coordination dans l'accompagnement des patients.

CPTS : fonctionnement et financement

On dénombre, en France, 284 CPTS qui couvrent 36.9 % de la population. A ce jour, il existe 5 CPTS en Ille-et-Vilaine qui couvrent 31 % de la population, regroupant des réalités territoriales différentes, mais qui ont toujours comme priorité de faciliter l'accès aux soins et d'améliorer la prise en charge des patients.

Chaque CPTS fait l'objet d'un contrat tripartite entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués. L'aide annuelle apportée dans le cadre de ce contrat permet de rémunérer le fonctionnement de la CPTS, le temps passé à la coordination et à la mise en œuvre des actions telles que définies par les professionnels du territoire.

La CPTS de la Seiche, CPTS de taille 2, a bénéficié d'un financement de 123 750 euros pour sa première année de fonctionnement.

Contacts presse :

Bénédicte Béneteau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert – aurelien.robert@ars.sante.fr – 02 22 06 72 64

Témoignages

Maria SAN GEROTEO - Sage-Femme : « *En qualité de sage-femme, je participe à la CPTS de la Seiche dans le but de créer et améliorer la coordination de soins entre le milieu ambulatoire et les structures de soins dans le domaine de la santé et du social. Les rencontres pluri-professionnelles auxquelles j'ai assisté ont été une grande richesse d'échanges et d'idées d'actions à mener.*

Plus particulièrement, je me reconnais, de par mon exercice, sur les axes de la santé sexuelle et de la santé de la femme ainsi que dans l'organisation des soins non programmés définis dans le projet de santé ».

Maud PATRIS – Coordinatrice : « *Coordinatrice de maison de santé, des professionnels m'ont sollicitée afin de collaborer au projet de santé de la CPTS de la Seiche. J'ai accepté immédiatement ! Participer à la création et au développement des liens entre différents professionnels et différents secteurs d'activités du territoire, sanitaire, médico-social, social, au bénéfice de la population, est un travail qui m'amène.*

La coordination offre une vue d'ensemble du projet de santé. Les missions du poste de coordinatrice de la CPTS de la Seiche donnent du sens à mon travail, ce qui est essentiel pour moi ».

Docteur Frédéric BEUNEUX - Médecin Généraliste : « *La richesse des échanges, des rencontres, me fait souvent dire que c'est pour moi une évidence. C'est une telle force de conviction que je participe à la mise en place de la CPTS de la Seiche. Cette opportunité offerte s'est présentée à moi comme un nouveau challenge : celui de nous réunir autour de projets communs dans l'intérêt d'une population ».*

Docteur Thierry LABARTHE - Médecin Généraliste - Maison de santé Chantepie : « *En complément de nos exercices professionnels, les professionnels de Chantepie engagés dans un projet de MSP ont intégré pour beaucoup les groupes de travail permettant d'écrire un projet de santé au plus près des besoins ressentis sur notre territoire dans une meilleure interconnaissance des places et rôles de chacun. Intégrer une organisation appelée « communauté professionnelle de santé », c'est permettre de parfaire des organisations informelles existantes et de faciliter le parcours de patients et la vie des professionnels libéraux de proximité ».*

Contacts presse :

Bénédicte Bénétiau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert - aurelien.robert@ars.sante.fr – 02 22 06 72 64